

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Koropox Comp. B

Date d'impression: 17.08.2016 Code du produit: 113 Page 1 de 6

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Koropox Comp. B

Autres désignations commerciales

Koropox Comp. B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: KORODUR

Westphal Hartbeton GmbH & Co. KG

Rue: Hohensteinstraße 19

Lieu: D-44866 Bochum- Wattenscheid

Téléphone: +49(0)2327/94570 Téléfax: +49(0)2327/321084

e-mail: info@korodur.de

Interlocuteur: Sander Téléphone: +49(0)2327/9457-17

e-mail: f.sander@korodur.de
Internet: www.korodur.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49(0)2327/94570

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1 Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Mentions de danger:

Provoque des lésions oculaires graves. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement:

Danger
Pictogrammes:

GHS05-GHS07





Mentions de danger

H318 Provoque des lésions oculaires graves. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Koropox Comp. B

Date d'impression: 17.08.2016 Code du produit: 113 Page 2 de 6

P260

Ne pas respirer Aérosol.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
Nº Index	Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
248-312-8	Dodecylphenol	< 2,5 %
27193-86-8	C - Corrosif R34-52-53	
	Skin Corr. 1B; H314	
220-666-8	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, isophoronediamine	1-5 %
2855-13-2	C - Corrosif, Xn - Nocif R21/22-34-43-52-53	
612-067-00-9	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H312 H302 H314 H317 H412	
202-859-9	alcool benzylique	1-5 %
100-51-6	Xn - Nocif R20/22	
603-057-00-5	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4; H332 H302	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Demander l'avis d'un médecin. En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

[-]

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

[-]

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre d'extinction. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Koropox Comp. B

Date d'impression: 17.08.2016 Code du produit: 113 Page 3 de 6

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matière appropriée pour diluer ou neutraliser : sable sciure de bois. Liant universel. Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Protéger contre : forte chaleur. gel. Ne pas stocker ensemble avec : Aliments pour humains et animaux

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Conseils supplémentaires

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Caoutchouc butyle. NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel).

Protection de la peau

vêtement de protection: Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Koropox Comp. B

Date d'impression: 17.08.2016 Code du produit: 113 Page 4 de 6

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide:
Couleur: opaque
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle 100 °C

d'ébullition:

Point d'éclair: > 101 °C

Dangers d'explosion

non explosif.

Pression de vapeur: 23 hPa

(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): 1,02 g/cm³ ISO 2811, partie 2 g/cm³ Hydrosolubilité: complètement miscible Viscosité dynamique: 1000 mPa·s

(à 20 °C)

9.2. Autres informations

Teneur en solide: 100 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation. Réagit avec les : Alcalis (bases). Acide. Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz/vapeurs, irritant.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Contact avec la peau: sensibilisant. Irritant pour les voies respiratoires.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Koropox Comp. B

Date d'impression: 17.08.2016 Code du produit: 113 Page 5 de 6

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance						
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source		
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclo	aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, isophoronediamine					
	par voie orale	DL50	1030 mg/kg	Rat			
	dermique	ATE	1100 mg/kg				
100-51-6	alcool benzylique						
	par voie orale	DL50	1230 mg/kg	Rat	GESTIS		
	par inhalation vapeur	ATE	11 mg/l				
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l				

Irritation et corrosivité

Contact avec la peau: irritant.

Effets sensibilisants

Contact avec la peau: sensibilisant.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, isophoronediamine	1,9
100-51-6	alcool benzylique	1,05

Information supplémentaire

Nocif pour Poissons.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.2. Nom d'expédition des Nations

unies:

Not a hazardous material with respect to these transportation regulations.

Date de révision: 23.01.2014

Marine pollutant:

Transport aérien (ICAO)

Nein



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Koropox Comp. B

Date d'impression: 17.08.2016 Code du produit: 113 Page 6 de 6

14.2. Nom d'expédition des Nations

Not a hazardous material with respect to these transportation regulations.

<u>unies:</u>

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L 'ENVIRONNEMENT:

non

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
21/22	Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
34	Provoque des brûlures.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
52	Nocif pour les organismes aquatiques.
53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocifien cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)